

Mensualisation des factures de la redevance incitative



La Communauté de Communes Cœur de Garonne a diffusé une procédure pour adhérer à la mensualisation des factures de la tarification incitative des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2024.

Ci-après la [procédure détaillée](#).

Lien pour accéder à leur site <https://www.cc-coeurdegaronne.fr/tarification-incitative/>